

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

NOMBRE DE MEMBRES		
En exercice	Présents	Qui ont pris part au vote
14	8	13

**SEANCE DU 31 MARS 2022**

DATE DE LA CONVOCATION L'an Deux Mille vingt deux et le 31 mars à 19 heures 30  
24/03/2022

DATE D'AFFICHAGE Le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence d'Antoine HUYNH, Maire.  
24/03/2022

Présents : Antoine Huynh, Frédéric Thomas, Peggy Viola, Clarence Appell, Benjamin Bou Aziz, Brigitte Simon, Joseph Bracco, Patrick Bastien

Absents Carlos Machado Coelho (pouvoir à Benjamin Bou Aziz), Nathalie Jacquier (pouvoir à Antoine Huynh), Fabrice Mermin (pouvoir à Peggy Viola), Sandra Fiorèse (pouvoir à Brigitte Simon), Cyril Durand (pouvoir à Clarence Appell)

Absents et excusés : Jean-Christophe Eichenlaub

**DELIBERATION N°5 : Convention avec Grand Lac pour apporter une aide supplémentaire à l'achat d'un Vélo à Assistance Electrique en 2022**

La commune a affirmé sa volonté de renouveler son adhésion au dispositif d'aide à l'achat d'un véhicule à assistance électrique mis en place par Grand Lac.

Une convention doit être signée entre Grand Lac, les communes souhaitant apporter une aide supplémentaire et les vélocistes partenaires. Celle-ci prendra fin au 31 décembre 2022.

Le dispositif démarrera le 2 mai 2022 et les communes ne pourront plus adhérer après cette date. Le montant d'aide de Grand Lac est fixé à 150 € pour 2022 pour arriver à une fin du dispositif en 2023. Les critères d'attribution des aides sont les suivants :

- Le prix du vélo devra se situer entre 900 € et 3000 €
- Limiter à une aide par foyer.
- Les VTT électriques ou les vélos de courses électriques ne seront pas acceptés.

La mise en place de ces aides et l'animation du dispositif sont confiées à l'agence Ecomobilité, partenaire de la collectivité. C'est elle qui se chargera de la conception et de la distribution des coupons. Le coupon est valable 2 mois, il est délivré dans l'ordre d'arrivée et dans la limite des crédits ouverts au budget de l'année en cours.

Sur les 20 bons de 100 € alloués par la commune en 2021, 8 ont été utilisés. M. le Maire propose d'allouer pour 2022 une enveloppe de 1 000 € d'aides VAE pour les habitants de la commune, correspondant à 10 bons de 100 €.

Grand Lac avancera la part des communes pour ne faire qu'un seul remboursement aux vélocistes. Les communes rembourseront Grand Lac durant le dernier trimestre de l'année.

Il propose de nommer Fabrice Mermin comme personne référente pour suivre la distribution des bons en lien avec Grand Lac et l'Agence Ecomobilité.

Les crédits sont régulièrement inscrits au budget.

Envoyé en préfecture le 08/04/2022

Reçu en préfecture le 08/04/2022

Affiché le 01/04/2022

ID : 073-217301647-20220331-20220331DELIB\_5-DE



Il est proposé d'approuver le présent rapport et la convention, et d'autoriser M. le Maire à la signer.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Approuve le présent rapport
- Décide d'allouer une enveloppe de 1 000 € correspondant à 10 bons de 100 €
- Autorise M. le maire à signer la convention

Fait à le MONTCEL, le 1<sup>er</sup> avril 2022

Le Maire,  
Antoine HUYNH

Certifié exécutoire Antoine HUYNH,  
Le Maire  
Transmis en préfecture, le 1<sup>er</sup> avril 2022  
Publié, le 1<sup>er</sup> avril 2022

